

LA CÔTE-SAINTE-DIDIER



Bulletin Municipal



LA CÔTE
-SAINT-
DIDIER

2025

Le mot du Maire

Chères cailloutées, chers cailloutés,



Cette première année écoulée aura été intense, car la mise en place de la commune nouvelle nécessitait de nombreuses mises à jour administratives et techniques, et de trouver une nouvelle organisation collective. Néanmoins, elle aura été riche en projets : ceux initiés par les 2 précédentes communes qui auront abouti en 2025, et ceux nés cette année. Ce premier bulletin municipal vous permettra de découvrir leur nombre et leur diversité. Tout ceci aurait été impossible sans l'engagement des membres de l'équipe municipale et de l'équipe salariée que je remercie sincèrement.

La force de notre commune tient aussi dans l'engagement de ses habitants, de ses associations, ses commerçants et de tous ceux qui œuvrent chaque jour pour le bien vivre ensemble. Merci à toutes et tous, qui contribuez à la dynamique de notre beau village.

Cette nouvelle année est aussi l'occasion de vous dévoiler le logo de La Côte-Saint-Didier. Symbole de notre identité et de notre attachement à notre territoire, il incarne également notre volonté d'avancer, d'évoluer et de regarder l'avenir avec confiance : un blason pour le caractère historique qu'il revêt, mais revisité, pour marquer une forme de modernité et d'inscription dans le monde d'aujourd'hui. Le tout composé avec ce qui fait l'identité de la commune : la forêt, la porte fortifiée, notre fontaine caractéristique, les chemins de la Résistance, nos mégalithes légendaires.



En ce début d'année, le conseil municipal et moi-même vous adressons nos vœux les plus sincères de santé, de bonheur et de réussite pour vous et tous vos proches.

Très belle année à toutes et à tous !

Elodie Thevenet

Budget

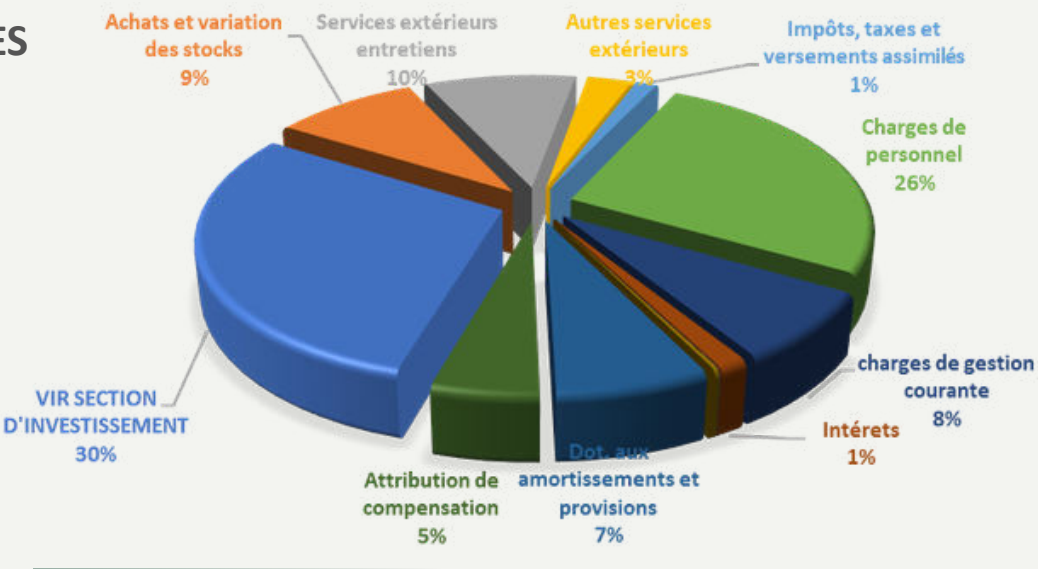
Ce premier budget marque l'acte fondateur de La Côte Saint Didier. L'enjeu majeur de notre fusion réside dans la **mutualisation de nos ressources** pour accroître notre capacité d'investissement sans peser davantage sur le contribuable. En unissant nos forces financières, nous sécurisons nos dotations et réalisons des **économies d'échelle** indispensables pour porter des projets d'envergure au service de tous nos habitants.

RÉSULTATS D'EXERCICES 2024

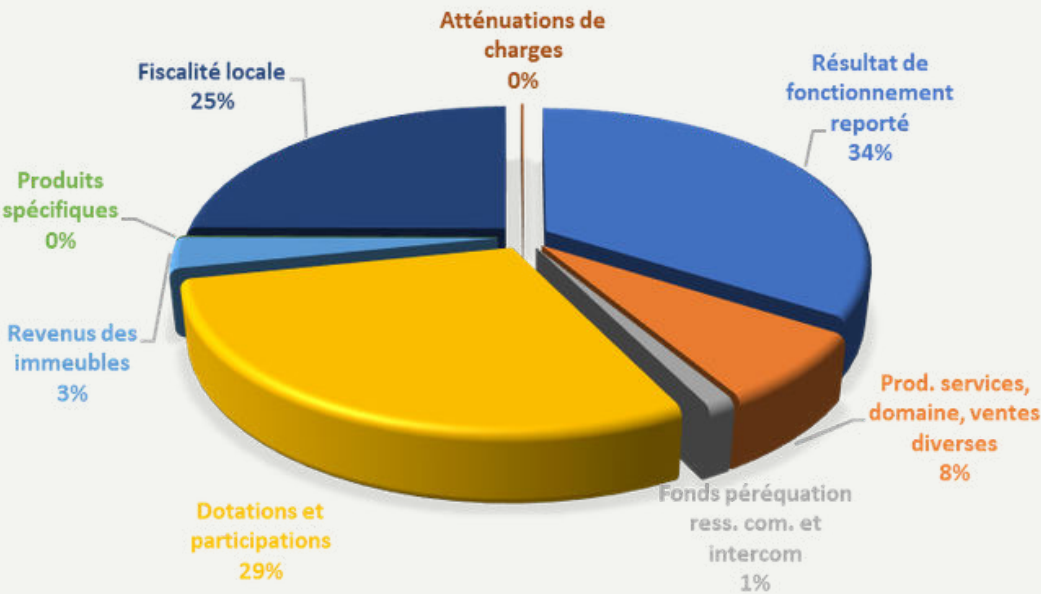
Résultats d'exercice 2024			Affectation aux recettes du Budget 2025 de la Nouvelle Commune
	La Côte en Couzan	Saint Didier Sur Rochefort	La Côte Saint Didier
Fonctionnement	117 140,95	254 208,32	255 941
Investissement	2 245,27	-117 653,54	115 408,27

BUDGET 2025 NOUVELLE COMMUNE : FONCTIONNEMENT 751159€

DEPENSES

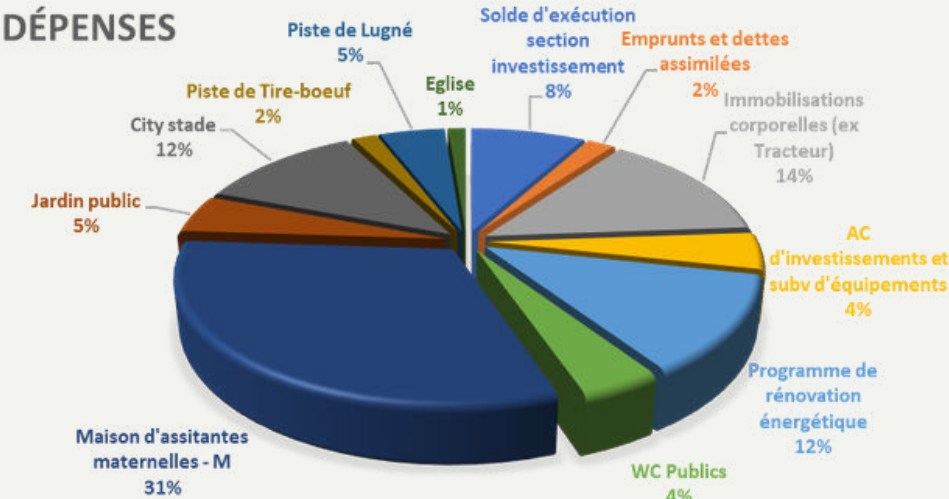


RECETTES

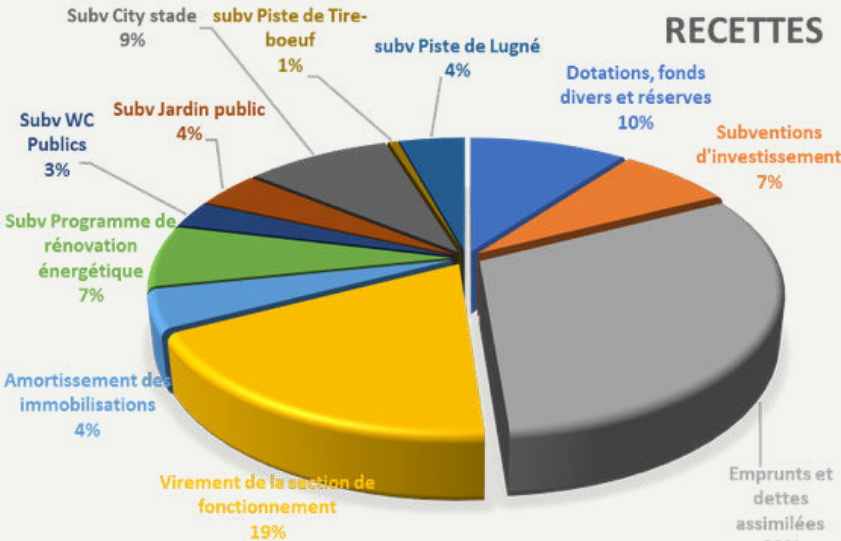


BUDGET 2025 COMMUNE NOUVELLE:
PROJETS D'INVESTISSEMENTS 1 191 558€

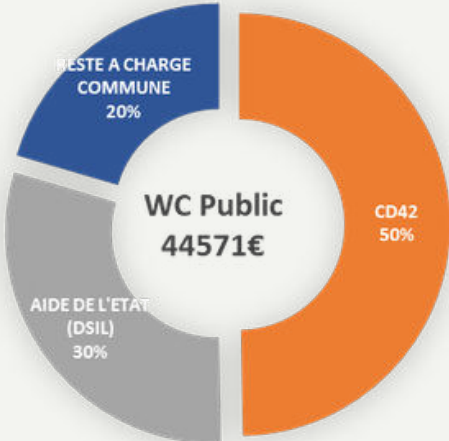
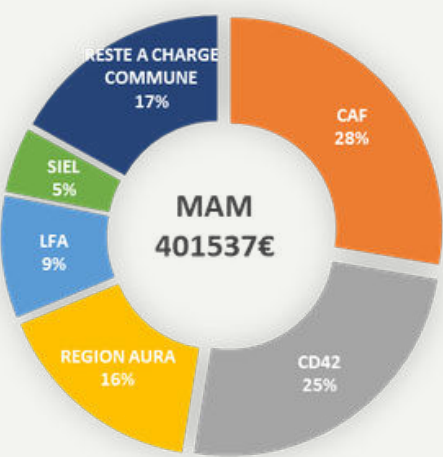
DÉPENSES



RECETTES



LES INVESTISSEMENTS PRINCIPAUX FINALISÉS EN 2025
COÛT TOTAL/ FINANCEMENTS EXTÉRIEURS /RESTE À CHARGE DE LA COMMUNE NOUVELLE



RAPPEL PRINCIPALES TAXES

Habitants	Taxe Habitation	Taxe Fonciers Bâtis	Taxe Fonciers non Bâtis
La Côte En Couzan 2025	2,95%	23,55%	27,17%
Saint Didier sur Rochefort 2025	5,35%	24,97%	41,18%
La Côte Saint Didier 2026	4,98%	24,79%	36,67% (Lissé sur 7ans)

Bilan commune nouvelle

Voilà désormais un an que La Côte-Saint-Didier est née. Bien qu'il reste des choses à faire, nous pouvons commencer à dresser un premier bilan.

L'année aura été riche en gestion administrative, avec une multitude de conventions et d'éléments à mettre à jour. Des formalités certes, mais qui ont mobilisé du temps et de l'énergie, avec notamment la fusion des 2 budgets. Mais tout ce temps passé va permettre une meilleure efficacité et optimisation du temps pour les années à venir. Un travail important a aussi été nécessaire au sujet de l'adressage de l'ensemble des administrés.

A noter également que grâce à la structure commune nouvelle, le financement de la MAM aura été assuré à 80%, avec une bonification du montant par le Département, et un positionnement de la Région, qui après une petite frayeur au printemps, aura assuré son engagement, avec justement l'argument commune nouvelle.

D'un point de vue opérationnel/terrain, la commune nouvelle aura permis à nos 2 agents d'être tous 2 salariés de la même structure, et donc aura simplifié leur organisation, et la répartition des tâches dans le quotidien, pour plus d'efficacité.

La création de la commune nouvelle aura surtout conforté l'équipe municipale, avec une optimisation des énergies, et une nouvelle répartition des tâches qui aura permis une meilleure présence sur le terrain, et le suivi de plusieurs dossiers importants.

Point équipe : départs, retraites et recrutement

La commune de La Côte-Saint-Didier sait compter sur une équipe de salariés investis et compétents, chacun dans leurs domaines privilégiés. 2025 aura marqué quelques changements :

- Aurélie Bardou, secrétaire à La Côte-en-Couzan, est restée en poste jusqu'en juin, avant de se consacrer à sa nouvelle activité professionnelle, du côté de La Brosse, avec Bellanova, sa pension pour chevaux de traits.
- Pour palier son absence, nous avons fait le choix de rejoindre le service commun des secrétaires de mairie de Loire Forez agglomération, en associant nos heures aux communes de La Chamba et de La Chambonie, afin de proposer un poste à temps partiel de 28h hebdomadaires. Ce système permet de proposer un poste attractif, qui bénéficie des avantages de la structure LFa, d'être intégré à un réseau de secrétaires qui se rencontrent, se forment, et échangent entre elles, et de se garantir d'une secrétaire remplaçante en cas de besoin. Malheureusement, le recrutement, lancé en mai, vient juste d'aboutir et la nouvelle recrue arrivera en avril. Dans l'attente, Janély Réjony, notre secrétaire de St-Didier, assure seule les missions de secrétariat.
- Virginie Bessaire bénéficie d'une retraite progressive depuis le mois de septembre. Afin de compenser cette évolution de planning, nous avons recruté Juliette Khawam, qui la remplace en tant qu'ATSEM.
- Véronique Thevenet, cantinière depuis 1997, a pris sa retraite en septembre. Noémie Gatignol, qui assurait déjà la mission de cantine à mi-temps, voit ainsi son contrat évoluer en temps complet.
- Pour le reste de l'équipe, pas de changements sur 2025 : Marie-Noëlle Durand à l'agence postale et l'école, Catherine Perret à l'école, Pierre Boëly et Denis Dallery aux services techniques.

Un grand merci à toutes et tous pour leur investissement, leur dévouement, leur anticipation et leur capacité d'adaptation.

Redynamisation du Centre-bourg

Le sujet centre-bourg est un sujet au long cours, qui, après des premières études sous le mandat précédent, les premières conventions et acquisitions sous ce mandat, se verra entrer dans l'opérationnel à l'occasion du prochain, et dont la nouvelle équipe devra se saisir.

Différentes actions se sont croisées ces dernières années, mais toujours en concertation les unes avec les autres : travail avec l'EPORA, Loire Forez agglomération, et les services de l'Etat via Villages d'avenir.

PARTENARIAT AVEC L'EPORA

En effet, un partenariat a été engagé entre la commune de St-Didier-sur-Rochefort et l'EPORA (Établissement public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes, il est l'un des dix opérateurs fonciers publics d'État). Ce partenariat vise notamment à sécuriser des espaces à vocation commerciale dans le centre-bourg. Il revêt plusieurs intérêts :

- Portage financier des biens assuré par l'EPORA durant 4 ans à 6 ans. C'est l'EPORA qui est propriétaire des biens à ce jour.
- Accompagnement de la commune sur la mise aux normes, coûts préférentiels pour désamiantage, et prise en charge des déficits (65%)
- Permet de prendre le temps de développer les projets et trouver des porteurs de projet

En 2022 avait ainsi déjà été acquis les maisons Massardier (place Fournet Fayard et devant l'église). La première étant posée sur des anciennes cuves de gazoil, le bien nécessite une dépollution du sol, et aurait difficilement été vendable à un particulier. L'emplacement est surtout stratégique d'un point de vue commercial, et permet d'envisager une installation d'un potentiel porteur de projet, avec espace commercial et logement. La seconde était en très mauvais état, les planchers étant miteux et très dangereux, la maison étant par ailleurs régulièrement squattée.

En 2025, dans la même logique que pour les biens Massardier, a été acquise la maison dite de "La P'tite Marie", qui potentiellement, pourrait accueillir commerce et logement. A également été signée une convention opérationnelle, qui permet de basculer sur une phase travaux dans le bourg pour 2026 ou 2027 avec en perspective :

- La destruction de la maison devant l'église, permettant le désenclavement de l'église / un espace de respiration dans la rue basse et le bourg, un nouvel espace à aménager (stationnement ou espaces verts, projet à définir)
- La mise aux normes des bâtiments (notamment inertage des cuves chez Massardier)
- La revente à des porteurs de projets

ETUDE CENTRE-BOURG PAR LE SERVICE PROJETS URBAINS DE LOIRE FOREZ AGGLOMÉRATION

Dès le début du mandat, l'équipe s'est retrouvée face à de multiples constats, de nombreuses idées et pistes d'actions, sans savoir vraiment par où commencer. La commune de St-Didier-sur-Rochefort s'était donc portée volontaire auprès de Loire Forez agglomération, pour une étude de centre-bourg par le service projets urbains, financée à 50% par LFa. Ce travail s'est traduit par la définition d'une stratégie à court, moyen et long terme, fondée sur un diagnostic plurithématique qui a permis d'asseoir un certain nombre d'enjeux et objectifs politiques. Cette stratégie est déclinée en quatre grandes orientations, chacune associée à un niveau de priorité de 1 (le plus fort) à 3 (le plus faible) :

- Orientation A (niveau 1) : Création d'une offre de logements adaptée à différentes générations, prioritairement dans l'existant et accessible financièrement.
- Orientation B (niveau 1) : Relocalisation des équipements publics dans le bourg.
- Orientation C (niveau 2) : Acquisition de rez-de-chaussée commerciaux
- Orientation D (niveau 3) : Végétalisation des espaces publics du bourg, création d'aménités et réorganisation du stationnement.

VILLAGE D'AVENIR

En 2023, l'ancienne commune de St-Didier-sur-Rochefort a été lauréate du programme Villages d'avenir, nous permettant de bénéficier d'une étude flash 100% financée par l'ANCT (Agence Nationale des Territoires), portant sur une étude de faisabilité d'implantation d'une nouvelle mairie en centre-bourg, afin de répondre aux enjeux multiples que sont :

- la revitalisation du centre-bourg,
- l'accessibilité des habitants aux services publics,
- la sécurité des flux autour de l'école,
- la rénovation de notre parc immobilier vieillissant
- et la symbolique d'une nouvelle mairie pour cette commune nouvelle qui vient de naître.



En janvier, plusieurs scénarios ont été proposés, laissant envisager différentes options. Bien qu'intéressant, ce projet n'était pas prioritaire pour cette année, mais ce qui a été réfléchi reste utile, sera à utiliser si cette idée évolue à l'avenir, et permet également de conscientiser que nous ne pouvons pas tout faire dans l'immédiat et qu'il faut prioriser les projets, que ce soit d'un point de vue pratique, mais surtout financier !

RÉFLEXION SUR LE COMMERCE

En parallèle, la commune s'est également saisie des thématiques très opérationnelles et actuelles concernant l'activité commerciale alimentaire.

Différents constats se sont imposés : la fin à venir de l'activité du café des Trois Temps, la fin du marché du jeudi soir en juillet, et l'activité de la boulangerie qui avait été mise en suspens temporairement cet été,

tout en sachant que cette dernière prendra fin lorsque le temps de la retraite va sonner pour nos boulangers. Un sondage avait ainsi été proposé afin de connaître les habitudes, besoins, et attentes des habitants.

C'est ainsi que le vendredi 19 septembre, une quarantaine de participants avaient répondu présents. Avaient ainsi été présentés le partenariat avec l'EPORA, les résultats du sondage, la présentation de l'action dédiée à la revitalisation des centre-bourg proposée par le programme LEADER Loire.

Tous ceux qui le souhaitaient ont pu s'exprimer sur les infos transmises, leurs idées sur les types de commerces à privilégier, les besoins des habitants, etc...

Il en est ressorti différentes réflexions: le besoin partagé de voir poursuivre l'activité de boulangerie après le départ en retraite d'Annie et Laurent Faye ; l'intérêt pour relancer un marché, mais plutôt mensuel ou bi-mensuel avec la présence si possible de producteurs locaux ; l'enjeu de trouver des repreneurs pour le café, et de pérenniser l'activité et tous les liens qu'il génère dans la commune, et enfin, l'idée de faire connaître tous les potentiels offerts par notre village auprès de porteurs de projets, mais aussi de possibles futurs habitants.

L'objectif de la soirée n'était pas de révolutionner les choses et de sortir avec une solution, mais de partager collectivement l'état de la situation actuelle, de lancer des pistes, et semer des graines pour préparer l'avenir. La municipalité reste à l'écoute de tout porteur de projet qui souhaiterait s'installer sur la commune.



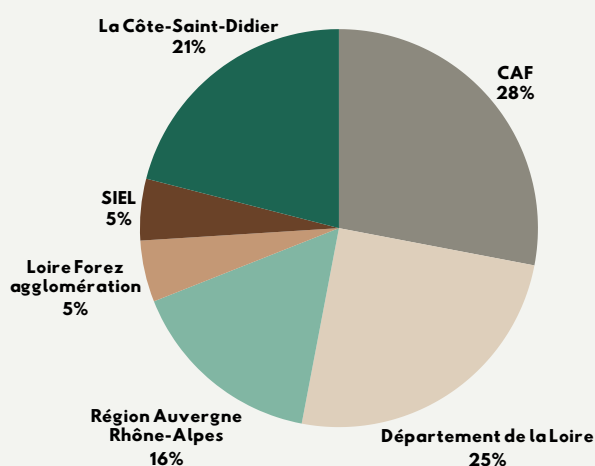
La rénovation de la Cure en Maison d'Assistantes Maternelles

Le projet de Maison d'Assistantes Maternelles touche à sa fin, et pourra ouvrir ses portes au printemps 2026.

La MAM va prendre place dans l'ancienne cure de la commune. Après avoir été utilisé en logement pendant plusieurs années, le bâtiment s'est révélé idéal pour recevoir ce projet d'accueil pour les jeunes enfants, disposant d'un espace de réception pour les familles dans la cour, et d'un espace extérieur pour les enfants donnant sur la Croix du Trêve, le tout, à quelques mètres de l'école primaire. Le bâtiment a été entièrement rénové pour correspondre aux besoins de ce service, mais réfléchi de façon à pouvoir être convertible en logement à louer en cas de changement de destination dans plusieurs années.

Ce projet d'un montant de 400 000€, est subventionné à 79%, aidé par la CAF, le Département de la Loire, la Région Auvergne Rhône-Alpes, Loire Forez agglomération et le SIEL. La commune a été accompagnée par Vincent Buchet, architecte roannais, dans la conception et le suivi de cette rénovation. Au sein du conseil municipal, c'est Salomé Peurière et Chantal Molle qui ont porté ce projet depuis le début du mandat, bien accompagnées cette année par Pascal Roche, sans oublier Pierre Boely, sur le suivi de la phase travaux, qui, signés en janvier, ont débuté sans tarder en février.

RÉPARTITION DU FINANCEMENT



MAISON SUR 2 NIVEAUX : 172 M² AU TOTAL

- RDC : espace de vie, chambres, cuisine, sanitaires...
- Sous-sol : 2 salles d'activités, buanderie, local technique
- Balcon/Terrasse : 18m²
- Jardin extérieur : 25m²

LISTE DES ENTREPRISES

- Economiste : SASU Rimb
- BET Fluides : Helair Ingenierie
- Bureau de contrôle et coordonateur SPS : SOCOTEC
- Gros œuvre : Rathier
- Ossature bois, charpente, couverture zinguerie : Viebois
- Menuiseries extérieures : Mazuir
- Fermetures : L'Horme Stores BDS
- Menuiseries intérieures : Créabois
- Plâtrerie isolation peinture : NJE Bat
- Revêtements de sols souples : SAS Courbière
- Ravalement de façades : ABN Façades
- Serrurerie métallerie et escalier bois : Guyot
- Electricité : Peillard
- Plomberie sanitaires chauffage ventilation : Benecy

FONCTIONNEMENT

- 1 maison d'assistantes maternelles
- 2 assistantes maternelles
- 8 enfants accueillis (= équivalent 8 enfants à temps plein)



Voierie et chemins

Nos routes et nos chemins : comment ça fonctionne ?

L'entretien des routes et des chemins est une question essentielle pour le quotidien des habitants. Il repose aujourd'hui sur une organisation partagée entre la commune et Loire Forez agglomération.

Deux types de voirie

On distingue tout d'abord la voirie communautaire, qui regroupe l'ensemble des routes revêtues en goudron. Cette voirie a été classée lors du transfert de la compétence « voirie » à la communauté d'agglomération. Elle représente 44 680 mètres linéaires de routes sur la commune.

À cela s'ajoutent les voies communales à caractère de rue dans le bourg, soit 885 mètres linéaires, ainsi que les places publiques, dont la surface est estimée à 3 000 m².

Enfin, la voirie communale concerne l'ensemble des chemins non revêtus, qui restent sous la responsabilité directe de la commune.

Une évolution possible du classement

Si nécessaire, la commune peut, par délibération en cours d'année, demander le classement d'un chemin en voie communautaire, afin de l'intégrer au réseau géré par la communauté d'agglomération. Cette démarche permet d'adapter le classement de la voirie à l'évolution des usages et des besoins du territoire.

Un financement partagé

Chaque année, la commune verse à Loire-Forez une attribution de compensation destinée à couvrir une partie des dépenses liées à la voirie communautaire :

- 45 690 € pour l'investissement (travaux, réfections)
- 36 343 € pour le fonctionnement (entretien courant)

Ces montants sont calculés au prorata du linéaire de voirie, un linéaire identique d'une année sur l'autre. Pour l'investissement, cette contribution est complétée par une enveloppe du Conseil départemental de la Loire, également calculée au prorata du linéaire.

Organisation et gestion des travaux

Qu'il s'agisse de fonctionnement ou d'investissement, les décisions sont prises au sein de la commission communale voirie, en étroite concertation avec les agents de Loire-Forez.

Les travaux d'épaveuse, l'entretien des ouvrages d'art ainsi que le petit entretien de la voirie sont réalisés par les deux agents communaux, Denis et Pierre. Ces interventions font l'objet d'une indemnisation versée par Loire-Forez Agglomération, conformément aux modalités établies lors de la prise de compétence.

Les investissements réalisés en 2025

- Montée de Chazelles – Pralois – chemin du Bréat : 73 780 €
- Route du Montcel-La Valla 30 029 €
- VC43 – Repas : 5 162 €

Les investissements prévus pour 2026

- Chemin de Sagnan
- Chemin des Combes (en partie)
- Montée du Champ-de-Foire, pour la partie non goudronnée en amont du silo de la chaufferie
- Une section permettant l'accès au hameau de Sotaley

À travers cette organisation, la commune et ses partenaires œuvrent conjointement pour assurer un réseau routier entretenu, sécurisé et adapté aux usages de tous.

VOIRIE NON COMMUNAUTAIRE : UN INVESTISSEMENT CIBLÉ POUR 2026

En complément des travaux réalisés sur la voirie communautaire, la commune poursuit ses investissements sur la voirie non communautaire afin de répondre aux besoins spécifiques du territoire.

Un projet important est prévu sur le chemin de Combacon à Prajean. Ce chemin fera l'objet d'une reprise avec un élargissement afin de faciliter le passage des engins agricoles et de garantir l'accès des véhicules de secours, notamment pour la défense incendie.

Ce tronçon est traversé par un petit ruisseau actuellement franchi à gué. Afin d'améliorer la sécurité et la durabilité de l'ouvrage, il est prévu de buser cet écoulement.

Compte tenu de la présence d'un milieu naturel sensible, l'Office français de la biodiversité (OFB) est intervenu pour réaliser un constat sur le terrain. À la suite de cette intervention, un dossier a été préparé et transmis à la Direction départementale des territoires (DDT) de la Loire afin de valider les modalités et prescriptions nécessaires à la réalisation des travaux.

À travers cet investissement, la commune confirme sa volonté de concilier amélioration des infrastructures, sécurité des usagers, usages agricoles et respect de l'environnement.

Cimetière

La gestion du cimetière, comme le reste, évolue et se numérise, pour permettre un meilleur suivi des concessions, des emplacements, des inhumés, etc...

Mais avant cela, un travail important était nécessaire : analyse des archives, rapprochement avec les 500 tombes, identifications diverses, rapprochement avec des anciens plans et des anciens actes... Ce travail de fourmi a été mené par Chantal et Janély, et il a permis de constater de nombreuses erreurs notamment sur le plan. Aujourd'hui, toutes les tombes ont été identifiées. La commune ne dispose à ce jour pas de règlement du cimetière, ce qui est obligatoire. Nous venons donc de valider une prestation auprès d'un organisme spécialisé pour terminer le travail : définition d'un plan normé et actualisé, fourniture d'un logiciel de gestion, puis accompagnement pour la reprise d'environ 38 concessions en état d'abandon. Ces reprises seront probablement échelonnées dans le temps, afin de lisser le budget important nécessaire à ce besoin.

Aussi, il n'est pas rare que la commune soit interpellée concernant ces concessions abandonnées, nous demandant de les nettoyer. Sauf que si nous les nettoyons, il ne peut plus être constaté qu'elles sont justement abandonnées, et la procédure de reprise ne peut être menée. Merci d'avance à tous pour votre compréhension.

Fleurissement

Nous pouvons remercier nos fées des fleurs 2025 qui ont œuvré ensemble au printemps pour embellir le village : nos bénévoles Catherine Cascales et Marie-Noëlle Balichard, notre conseillère Chantal Molle et notre agent Pierre Boëly, qui se sont investis pour la mise en beauté estivale de notre centre-bourg.

Les plants provenaient de l'ESAT Le Colombier La Blégnière de Bussy-Albieux. Un fleurissement qui vient ainsi soutenir l'action d'insertion de personnes en situation de handicap par le travail, assurée par l'association "La plume verte".

Merci également à la communauté thérapeutique qui contribue ensuite à l'arrosage.



Sapin de Noël

C'est la pièce maitresse de l'esprit de Noël dans le bourg : le sapin ! Un grand merci à la famille Boëly pour le don de l'arbre cette année encore (et si certains sont volontaires pour offrir un arbre bien branchu les prochains Noël, faites signe !), à nos cantonniers Pierre et Denis, ainsi qu'à Damien Girard pour l'installation.



WC Publics

Le projet de WC publics, porté par David Sarry, touche lui aussi à sa fin. Ce projet avait déjà été envisagé sous le précédent mandat, puis porté depuis 2020 avec différentes options d'implantation. Il en a résulté le choix d'une cabine autonettoyante, positionnée dans la cour du clos Manissol, mais dont l'entrée donne sur la route de St-Julien, stratégiquement posée entre la place Fournet Fayard et le jardin public, à proximité du commerce des Trois Temps.

La cabine a été installée en octobre, et est prête à l'emploi. Son accès est possible de 6h du matin à 22h le soir. Ce projet, d'une valeur de 55 000€, toutes dépenses confondues, a lui aussi été financé à 80%, aidé par le Département et l'Etat.



Rénovation des appartements au dessus de la mairie

La commune dispose d'un parc locatif important, composé de cinq appartements au-dessus de la mairie, 2 au-dessus de l'école et 3 dans le bourg. Malheureusement, tous ces biens sont vieillissants, et le simple rafraichissement ne suffit désormais plus à proposer un bien décent aux locataires. C'est donc une réflexion globale qu'il convient d'avoir afin de proposer des logements dignes, au fur et à mesure des années. Qui plus est, la loi encadre également les procédures de location, et il n'est plus possible de remettre en location des biens dont le DPE (diagnostic de performance énergétique) est défavorable.

C'est ainsi que cette année, au-dessus de la mairie : un appartement a été rénové et remis aux normes, avant d'être remis en location, et deux entrent dans un process de conventionnement qui permet à la mairie de bénéficier de 50% de subventions pour leur rénovation, dans le cadre du PLH de Loire Forez agglomération. Les devis permettant de monter les dossiers de subventions sont en cours.

A noter également qu'il n'est désormais plus possible de louer les appartements au-dessus de l'école, les mesures de sécurité ne le permettant plus. Les locataires en place restent, mais celui désormais vide depuis 2024, ne peut plus être loué.

Reprise terrain de tennis

Le terrain de tennis était un peu abîmé, quelques trous et fissures marquaient le sol. Il a donc été repris, et les peintures refaites.

Panneaux d'affichage libre

L'article L. 581-13 du code de l'environnement prévoit que les communes ont l'obligation de mettre à disposition des citoyens des surfaces d'affichage, dites d'«affichage libre». Cet article impose au maire de mettre en place des emplacements réservés à l'affichage d'opinion ainsi qu'à la publicité relative aux activités des associations sans but lucratif.

C'est désormais officiellement en place ! Sur le mur de la bascule dans le bourg de St-Didier, et sur l'ancienne cabane à cartons au They, au niveau de l'espace de tri.

Ces 2 espaces existaient mais n'étaient pas accessibles à l'affichage public, c'est désormais le cas ! Alors merci à tous de faire bon usage de ces espaces, dans le respect des diverses expressions et propositions d'activités de nos associations.

N'oubliez pas que vous pouvez également retrouver le panneau d'affichage des informations municipales dans le hall d'entrée de la mairie, ainsi que diverses informations et annonces culturelles au même endroit, ainsi qu'au niveau du hall d'entrée de la salle des fêtes.

Un nouveau tracteur

La commune s'est portée acquéreur du Valtra N135 afin de permettre à nos agents d'encore mieux répondre aux exigences liées à la gestion de notre belle commune rurale, pleine de routes et chemins à entretenir.



L'ancien tracteur passera sa retraite aux côtés du nouveau, et terminera ses heures sur la commune. Ce matériel a été acquis notamment grâce à l'aide de Loire Forez agglomération via l'enveloppe n°2 du fond de concours aux communes, ainsi que les retours de nos enveloppes voiries, nous permettant d'avoir un reste à charge raisonnable dans cette opération.

Lutte contre les frelons asiatiques

La commune de La Côte-Saint-Didier s'est engagée dans la lutte contre les frelons asiatiques. Dans le cadre d'un partenariat avec l'Abeille du Forez, Loire Forez agglomération prend en charge 50% de l'intervention de destruction. Pour aller plus loin et inciter les habitants à détruire les nids, même éloignés des habitations, la commune a fait le choix de prendre en charge le reste de la dépense. La seule à s'être engagée de la sorte sur tout l'agglomération ! Une dizaine de nids ont été détruits.

L'opération sera reconduite l'année prochaine, et il est prévu une opération de piégeage ce printemps.

Habilitation TIG

Les 2 anciennes communes étaient habilitées pour recevoir des personnes conditionnées à des travaux d'intérêts général. C'est désormais le cas pour La Côte-Saint-Didier.

Remise en beauté du Poilu

Alors que notre poilu portait grise mine, il était grand temps de lui offrir un coup d'éclat.

C'est ainsi que furent consultés Pierre Marcoux, pour les anciens combattants, Claude Estines, notre éminent Monsieur Histoire du village, ainsi que Jean-Luc Grec, pour avoir leur avis sur cette mise en beauté: couleurs, pas de couleurs, si couleur, quelle couleur?

Après différents échanges, le choix fut porté sur le RAL "Brun Tour Eiffel", une référence qui nous a paru opportune pour notre soldat.

C'est ainsi que Pierre, notre agent, s'est attelé à monter un échafaudage, prêté gracieusement par Jean-Luc Poyet et Manu Taillandier, et à repeindre le poilu, qui s'est dévoilé avec l'allure encore plus fière (et un peu chocolatée...) le week-end de Pâques.



Arboretum à La Côte-Saint-Didier : c'est parti !

C'est l'aboutissement d'idées et d'intentions multiples ces derniers mois : des maitresses motivées pour travailler sur le thème de la forêt sur l'année scolaire, des élus passionnés par le sujet- en lien étroit avec la Charte forestière de territoire-, des agents ultra motivés qui avaient dans l'idée de créer un sentier botanique sur la commune, et un sou des écoles toujours prêt à accompagner les projets pour les enfants.

C'est ainsi que le mardi 2 décembre, les bases d'un arboretum ont été installés à La Croix du Trêve. Les 47 enfants du RPI ont ainsi planté chacun leur arbre, le long d'un sentier qui va prendre forme au fur et à mesure des aménagements.

32 essences différentes ont été installées avec amour : cèdre, douglas, épicéas, mélèzes, pins, chênes, érables, hêtre, alisier, aulne, charmillle, châtaigniers, noyer, sorbiers, tilleuls, acacia...

S'en suivra sur l'année 2026 l'aménagement du site :

- Création de petites planches nominatives en bois avec le prénom de chaque enfant, en collaboration avec la communauté thérapeutique et leur graveuse laser
- Personnalisation des planches, à l'occasion d'ateliers peinture avec la communauté thérapeutique
- Installation de panneaux explicatifs sur chaque essence, créés par les enfants.

L'arboretum deviendra ainsi un lieu de promenade, et de sensibilisation aux essences d'arbres pour les enfants, mais aussi pour tous les habitants de la commune, et les promeneurs de passage. Venez les découvrir sur place !

La plantation s'inscrit dans un programme d'interventions scolaires proposée par la Charte Forestière de Loire Forez agglomération.

Par ailleurs, cette plantation s'inscrit également dans le cadre du Festival d'histoire de La Diana (société archéologique et historique du Forez), sur le thème de « L'homme, l'arbre et la forêt », qui souhaitait planter des arbres auprès d'écoles du territoire. Martine Font, la Présidente, était présente, pour rappeler toute l'importance d'associer les enfants et de conjuguer le thème de la forêt au futur, après avoir abordé dans le cadre du festival, la forêt dans ses aspects historiques.

Le projet forêt se poursuivra en 2026 avec l'acquisition par la Commune d'une petite parcelle forestière de 3700m², au-dessus de l'école, dont la gestion sera déléguée aux enfants, avec l'accompagnement de l'ONF, afin de les sensibiliser toujours plus à la forêt, sa gestion, sa protection. Cet espace pourra également être aménagé pour envisager des temps de classe en forêt, bref, un beau programme à venir !

Un immense merci aux enfants pour leur investissement et leurs sourires dans cette plantation, aux parents et grands-parents accompagnateurs pour leur aide précieuse, aux maitresses pour leurs initiatives et leur passion de la transmission du savoir, à Pierre, qui a préparé avec cœur le terrain, réparti les essences, installé les protections des arbres, aux élus du conseil municipal qui ont suivi avec enthousiasme cette idée, au Sou des écoles qui accompagne le projet, et à Loire Forez agglomération qui le finance.



La cantine

Les repas sont préparés sur place par Noémie qui s'occupe également des commandes, de la réception des denrées, de la confection des menus et du service avec Marie Noëlle, et aidée par Catherine pour la mise en place des tables.

Le choix des produits est fait en respect de la loi EGALIM ; les producteurs locaux, les produits bio ou labellisés sont privilégiés, un menu végétarien est proposé chaque semaine. Notre cantinière suit régulièrement les formations proposées par LFa (formation sur le grammage, lutte contre le gaspillage...) nous apprécions son implication, sa disponibilité et son dynamisme.

Depuis 2024 toutes nos commandes sont saisies sur le site « ma cantine.fr », ce qui donne une plus grande visibilité sur la nature et le coût des denrées consommées ; en 2024 ,33.22% des produits étaient bio (norme EGALIM souhaitée 20%).

Cet engagement permet à la commune de percevoir une aide. En effet nous bénéficions d'un accompagnement de l'état lié à la mise en place de la tarification sociale ; pour chaque repas facturé de 0.5cts à 1€ l'état verse 3 € augmentés de 1€ si on respecte la loi EGALIM en effectuant la saisie dans ma « cantine.fr ». Nous avons perçu du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024, 26082€, ce gain est appréciable même si cela représente une charge de travail supplémentaire pour Noémie et Janély.

Ce dispositif est établi jusqu'à la fin 2027, souhaitons que cette mesure permettant de proposer une tarification sociale soit reconduite.

Les repas proposés sont d'une grande qualité et très équilibrés la fréquentation des élèves le prouve, une moyenne de 43 élèves (sur un total de 47) déjeunent à la cantine, la tarification sociale étant aussi un paramètre d'importance.

Manger à la cantine, ce n'est pas seulement se restaurer, c'est également partager un moment de convivialité, d'échange de valeurs transmises par

Noémie et Marie-Noëlle ; c'est aussi un moment de découverte de nouveaux plats et de nouvelles saveurs comme lors de la semaine des menus colorés.



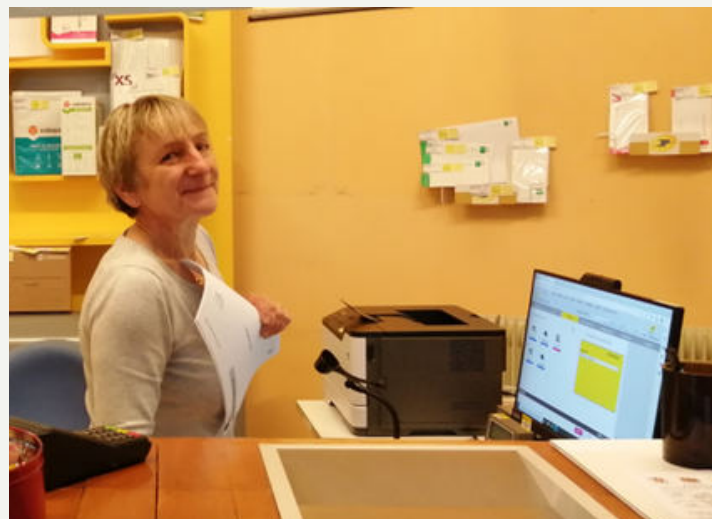
Toute l'équipe municipale attache une grande importance à la qualité des repas; ce choix de la priorité du local et du bio a un coût, mais la santé de nos enfants est primordiale. Nous tenons à préserver notre culture d'une alimentation saine, en leur inculquant de bonnes bases.

Agence postale

L'agence postale communale est ouverte :

- Le lundi de 8h30 à 11h30
- Le mardi de 8h30 à 11h30
- Le jeudi de 13h30 à 15h30
- Le vendredi de 8h30 à 11h30
- Le samedi de 8h30 à 11h30

Vous serez accueillis toujours avec le sourire par Marie-Noëlle DURAND, qui déploiera toute son énergie pour satisfaire votre demande.



Vous pourrez :

- **ACHETER** : des timbres, des enveloppes Prêt-à-Poster, des emballages pour vos colis, des services de réexpédition ou de garde du courrier
- **AFFRANCHIR ET DEPOSER** : Vos lettres et colis
- **RETIRER** : Vos lettres et colis sur présentation de l'avis de passage et d'une pièce d'identité. Si c'est pour un proche, présenter également sa pièce d'identité et la procuration signée, située au verso de l'avis de passage
- **EFFECTUER** : Des opérations financières (voir condition en Agence) et des dépôts de chèques (Pour transmission aux Centres Financiers de La Banque Postale)
- **COMMUNIQUER** : Avec les recharges ou forfait sans engagement La Poste Mobile
- **(VOUS) FAIRE PLAISIR** : Avec les pièces Monnaie de Paris, les Cartes CaDo Bimpli

Connaissez vous les nouveaux services de la Poste pour vos usages quotidiens ? Pour mieux vous servir le site internet de La Poste vous permet d'envoyer :

- Un colis sans bouger de chez vous

Plus besoin de vous déplacer pour envoyer votre colis ! Il suffit d'affranchir en ligne votre colis, d'imprimer et coller votre étiquette et de le déposer dans votre boîte aux lettres. Votre facteur passera le récupérer. Toutes les informations sur ce service se trouvent ici : [Envoyez votre Colissimo depuis votre boîte aux lettres \(laposte.fr\)](https://www.laposte.fr/particulier/veiller-sur-mes-parents)

- Une Lettre recommandée 24h/24h et 7j/7 depuis chez vous

Rédigez et envoyez votre recommandé en quelques clics depuis votre ordinateur ou votre mobile. La Poste se charge de l'imprimer et de le distribuer. Pour un dépôt daté du jour de votre lettre recommandée, validez votre commande avant 23h45. Pour en savoir plus [Lettre Recommandée en Ligne - 24/24 sur Internet - La Poste](#)

- Et toujours sur [laposte.fr](https://www.laposte.fr) renseignez-vous sur l'offre **Veiller Sur Mes Parents**

Les besoins de santé et de confort évoluent avec l'âge. Afin de préserver son autonomie, l'accès aux services de santé à domicile, la sécurité au quotidien et le maintien d'une vie sociale active sont essentiels à une bonne qualité de vie. La Poste vous propose de nombreuses offres qui peuvent être prises indépendamment les unes des autres : la visite régulière du facteur, la téléassistance, les médicaments chez vous...
<https://www.laposte.fr/particulier/veiller-sur-mes-parents>

Bibliothèque

La bibliothèque de La Côte-Saint-Didier fait partie du réseau des médiathèques Copernic, de Loire Forez agglomération. Elle est gérée par notre secrétaire de mairie Janély.

Il est possible d'emprunter des livres et des revues aux heures d'ouverture de la mairie; Janély vous accueillera avec sa gentillesse habituelle et vous renseignera sur le fonctionnement. Il suffit d'être habitant de la commune pour être inscrit et obtenir sa carte gratuitement ,ce qui vous donnera accès à tous les documents des médiathèques du réseau Copernic territoire de LFa. Vous pourrez également réserver en ligne sur le site www.mediatheques.loireforez.fr, Janély vous accompagnera avec plaisir dans cette démarche.

La carte vous donne également accès au Ludobus qui sera présent sur la commune les vendredi 16 janvier, 6 février, 13 mars, 3 avril, 19 juin, de 15h30 à 17h sur le parking de l'école.

Repas des aînés

Le 23 mars, près de 70 convives ont partagé le repas des aînés, préparé par Les Trois Temps. Des colis ont été distribués pour les absents, qui ont souhaité en recevoir. Un moment chaleureux et convivial, qui sera organisé en 2026 sur novembre ou décembre, compte tenu des élections municipales de mars.

Dispositif ERRE

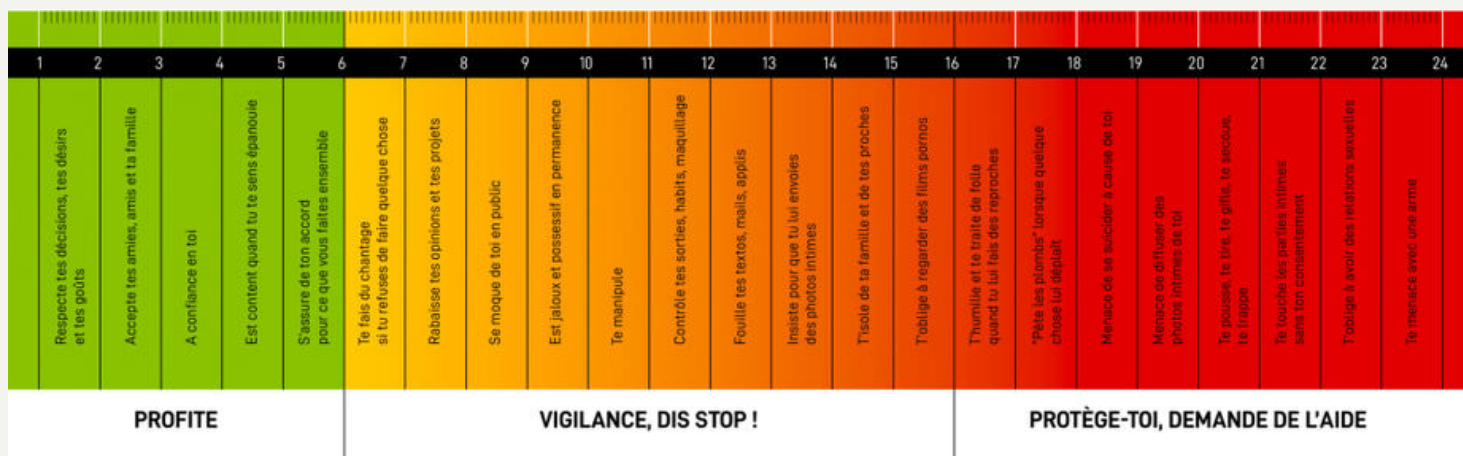
Un dispositif pour lequel nous avons souhaité nous engager, mais malheureusement sans avoir le temps de s'y concentrer pour le moment. Elodie Thevenet et Pascal Roche sont des élus ERRE : élus ruraux relais de l'égalité.

Les milieux ruraux sont reconnus comme étant des amplificateurs d'inégalités, ERRE vise à inverser ce processus, en palliant aux obstacles rencontrés dans le monde rural, profitant de la spécificité positive de l'élu d'être accessible « dès le premier mètre ».

Prochainement, des boutons d'alerte "Mon shérif" seront disponibles en mairie et accessibles gratuitement à toute personne qui viendra en solliciter un. Il s'agit d'un dispositif connecté d'alerte ultra discret pour sécuriser les personnes vulnérables ainsi que les personnes cibles de violences.

Nous vous tiendrons informés via nos canaux habituels.

LE VIOLENTOMÈTRE, À RETROUVER EN MAIRIE



Site internet

En août, la commune s'est dotée de son site internet !! RDV sur www.lacotesaintdidier.fr

C'est la même interface que l'application Illiwap, car Illiwap propose une formule de site internet synchronisé avec l'application, pour un coût très intéressant. Toutes les infos sont donc identiques, dans l'application ou sur le site.

A noter que l'application illiwap ne nous coûte rien, puisque proposée et prise en charge par Loire Forez agglomération pour l'ensemble de ses communes. Merci à eux pour ce service pratique et apprécié.

Nous compléterons au fur et à mesure la rubrique "Services", afin que le maximum d'infos soient accessibles à tous, nous pensons notamment aux associations, aux entreprises, au patrimoine, etc...

Si par ailleurs vous pensez à des infos à communiquer, n'hésitez pas à nous soumettre idées et contenus !

Le P'tit caillouté

Tous les 2 mois sort " Le P'tit Caillouté" : un petit journal qui partage les actualités de la commune, et les événements à venir. Rendez-vous sur notre site internet ou sur illiwap pour retrouver tous les numéros, ou pour vous inscrire afin de le recevoir directement dans votre boîte e-mail.

Merci à Constance Deguillebon pour son aide précieuse dans la préparation de cette lettre d'infos !

GR de Pays

Loire Forez agglomération a créé 7 sentiers de grande randonnée de pays, dits GR de Pays, qui permettent de parcourir notre beau Forez, du Nord au Sud et de l'Est à l'Ouest. L'un des GR passe par La Côte-Saint-Didier : le circuit des Grenadières, une belle boucle de 56 km sur 3 jours, au cœur des Monts du Forez.

Le parcours : La Côte-Saint-Didier → Noirétable (20 km) // Noirétable → La Chamba (18,3 km) // La Chamba → La Côte-Saint-Didier (17,8 km).

En lien avec Loire Forez agglomération

TRAITEMENT DES DÉCHETS

La politique de réduction des déchets à l'échelle de Loire Forez agglomération a continué de se déployer sur cette année 2025, non pas sans changements.

Après la livraison en 2024 des poubelles individuelles pour chaque habitation, puis la livraison ce printemps des abris-bacs dans le bourg et au cimetière (pour ceux qui n'ont pas de poubelles individuelles), l'étape de l'enlèvement des anciens bacs collectifs a été effectuée en juillet, remplacés par les nouveaux, un pour chaque ménage (sauf pour le centre-bourg).

Aussi, dans la continuité de la nouvelle politique de traitement et réduction des déchets sur Loire Forez agglomération, la commune a fait installer un site de compostage partagé pour traiter et valoriser les déchets alimentaires pour les habitants du centre-bourg (30% de notre poubelle grise est composée de déchets alimentaires !). Ce service est réservé aux particuliers ne disposant pas d'extérieur et n'ayant pas la place de composter chez eux. Pour tous les autres : composteur individuel, disponible à prix réduit auprès de LFa.

Ce site de compostage est fourni, suivi et entretenu régulièrement par Loire Forez Agglomération. Les bioseaux sont disponibles gratuitement à la Mairie. Le compost obtenu sera mis à disposition des utilisateurs du site et/ ou valorisé dans les espaces verts de la commune.

Infos : compostage@loireforez.fr / 04 26 54 70 50

A noter : la déchetterie tant attendue, a ouvert ses portes en juin à Noirétable ! Elle est ouverte :

- Le lundi après-midi de 14h à 17h30 ;
- Le mercredi de 9h30 à 12h et de 14h à 17h30 ;
- En semaine paire le vendredi / en semaine impaire le samedi, de 9h30 à 12h et de 14h à 17h30.

EN ROUTE VERS LE PLUI

Depuis 2022, Loire Forez agglomération travaille sur un nouveau Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, dit PLUI, à l'échelle des 84 communes du territoire. Ce document va ainsi se substituer à notre carte communale, dès lors qu'il rentrera en vigueur, probablement début 2028. Le PLUI est un document d'urbanisme qui fixe les règles en matière d'urbanisme et d'aménagement au niveau intercommunal, échelle à laquelle nous n'avons pas le choix de réfléchir, les modifications à l'échelle communale étant interdites.

Ses objectifs sont de :

- Conforter le dynamisme économique et la création d'emplois, en répondant aux besoins du territoire et en préservant ses atouts.
- Garantir aux habitants un cadre de vie de qualité, et un habitat désirable et durable, pour tous.
- Faciliter les mobilités et développer des modes de déplacement plus durables.
- Préserver les ressources du territoire et prendre en compte les enjeux environnementaux.

L'équipe municipale a travaillé aux côtés des services de l'agglomération afin de définir les futures zones sur notre commune, et notamment les zones constructibles, qui se sont vues drastiquement réduites, dans la logique de l'application de la loi ZAN (Zéro artificialisation Nette). La version proposée par LFa (dit PLUI arrêté mais non définitif) sera étudiée en début d'année par l'équipe municipale pour avis.

En parallèle, le projet de PLUI arrêté sera soumis pour avis aux personnes publiques associées, et aux différentes autorités départementales appropriées. Ces dernières disposeront également de trois mois pour faire connaître leur avis sur le projet. A défaut de réponse dans ce délai, ces avis seront réputés favorables.

L'ensemble des avis reçus, ainsi que le bilan de la concertation, seront ensuite joints au dossier arrêté de PLUI, en vue de l'enquête publique portant sur le projet de PLUI. Après cette dernière, le dossier pourra être finalisé et soumis à approbation en conseil communautaire.

L'édito du Département de la Loire

QUEL AVENIR POUR LE DÉPARTEMENT ?

La question est aujourd'hui prégnante. Les dépenses sociales explosent et les recettes s'effondrent. Jamais le Département n'a connu une telle tension budgétaire. Cette situation inédite va-t-elle nous contraindre à nous recentrer exclusivement sur nos compétences obligatoires ?

Fervents défenseurs de la ruralité, nous prôtons un aménagement équilibré du territoire qui est à nos yeux une nécessité absolue. Nous sommes convaincus que nos territoires ruraux ont un rôle de tout premier plan à jouer. C'est la raison de notre engagement !

Bien que le Département soit identifié comme le chef de file en matière d'aide sociale, nous ne pouvons pas nous résoudre à ce que notre collectivité territoriale devienne un simple distributeur de prestations d'aides sociales.

L'exercice est de plus en plus périlleux, mais nous affirmons notre volonté de ne pas nous désinvestir totalement de l'aide apportée aux communes et aux associations. Nous avons conscience qu'un tel désengagement impacterait fortement les projets des plus petites communes, alors que ce sont elles qui ont les gestions les plus rigoureuses, avec des investissements toujours mûrement réfléchis et des frais de fonctionnement maîtrisés.

Au cours de l'année 2025, La Côte Saint Didier a pu compter sur le Département pour le changement du système de chauffage de la salle des fêtes de La Côte-en-Couzan, pour la réfection de chemins ruraux et la réalisation de travaux de plomberie dans un logement communal à Saint Didier.

Au niveau associatif, nous avons soutenu le Comité des fêtes, l'USEP des Montagnes, l'Association des parents d'élèves du collège Schuman, RV en Pays Nétrablais.

Ces accompagnements nous permettent de tisser des liens forts avec les équipes municipales et toutes les personnes qui œuvrent au sein des associations, dont nous mesurons l'implication au service des habitants.

En cette fin de mandat, nous tenons à remercier l'ensemble des élus municipaux qui se sont pleinement investis au cours de ces six dernières années pour faire vivre et évoluer leur commune. Ils peuvent tous être fiers du travail accompli tant cette mandature - entre Covid, baisse des dotations et contexte inflationniste - est loin d'avoir été une sinécure.

Puisse cette nouvelle année apporter à chacune et chacun d'entre vous le meilleur.

Vos Conseillers départementaux
Chantal Brosse et Valéry Gouttefarde



Le mot de l'école

L'année scolaire a été particulièrement riche et dynamique pour les 47 élèves du RPI, qui ont pu participer à de nombreux projets éducatifs, culturels et sportifs.

En février, les élèves ont partagé un beau moment de convivialité lors du carnaval organisé avec la maison d'accueil Saint-Joseph. Les enfants accompagnés de quelques résidents ont pu défiler dans le village et faire bruler le bonhomme carnaval dans la cour de l'EHPAD.

En juin, les élèves du CP au CM2 ont bénéficié de cinq séances de natation à la piscine de Montbrison, leur permettant de développer leurs compétences aquatiques et leur aisance dans l'eau.



Dans le cadre du Territoire Éducatif Rural, les classes ont participé à un projet de théâtre d'ombres animé par Maud Terrillon. Ce travail créatif a permis aux élèves d'explorer un univers visuel et imaginaire mêlant ombres, lumière, gestes et narration.

Au mois de mai, les élèves ont vécu une semaine inoubliable : une classe cirque en partenariat avec le cirque Piccolino.

Installés au camping de Saint-Thurin, sur la commune de Vêtré sur Anzon, durant une semaine, ils ont découvert l'univers des arts du cirque à travers des ateliers variés : équilibre, jonglage, acrobaties.

Ce séjour restera un moment fort de cohésion, de dépassement de soi et de découverte artistique pour l'ensemble des enfants.



En juin, les élèves de la grande classe ont organisé une rencontre USEP sur les sentiers de la Résistance, dans le cadre du 80^e anniversaire de la Libération.

Ils ont accueilli pour l'occasion les écoles de Chalmazel, Saint-Jean-la-Vêtre, St Just en Bas et Saint-Laurent-Rochefort, partageant randonnées, activités sportives et découverte du patrimoine historique. La journée s'est conclue par une commémoration au monument aux morts, où les enfants ont interprété avec émotion *La Marseillaise* et *Le Chant des Partisans*.

Pendant ce temps, les élèves de maternelle et CP ont participé à une randonnée sur le thème des mathématiques, l'occasion d'apprendre en observant et en manipulant dans la nature.

Les CE/CM ont également visité le musée d'Estivareilles, une expérience enrichissante autour de l'histoire locale.



Cette fin d'année, les élèves du RPI se sont engagés dans un vaste projet autour du thème de la forêt et de la préservation des espaces naturels afin de sensibiliser les élèves à la biodiversité tout en laissant une empreinte durable pour les générations futures.



Les CE/CM ont déjà participé à un atelier sur l'Espace Naturel Sensible du Col des Brosses, avec l'association Madeleine Environnement, afin d'observer la faune, la flore et les équilibres fragiles qui composent cet environnement protégé.

Les classes accueilleront également des intervenants de FIBOIS 42, du CEN et des sylviculteurs, qui mèneront des ateliers autour de la forêt.

En décembre, chaque enfant a planté un arbre d'une essence différente des autres sur le site de la Croix du Trève, contribuant ainsi à créer un arboretum et un sentier botanique.

Ce projet à long terme sera réalisé en partenariat avec la commune et la Communauté thérapeutique Rimbaud, qui accompagnera l'aménagement du site et son entretien.

Tous ces projets sont possibles grâce à l'implication des municipalités, du sou des écoles et des parents.

Le mot de l'EHPAD

L'EHPAD Saint Joseph est géré par une Association loi 1901 à but non lucratif.

L'EHPAD accueille 27 résidents (25 personnes en hébergement permanent et 2 personnes en hébergement temporaire). Les personnes accueillies sont issues de Saint Didier ou des communes environnantes.

L'EHPAD est médicalisé, signature d'un CPOM avec le Département (financeur de la partie Dépendance) et avec l'ARS (pour la section Soins). Il est ainsi en capacité d'accueillir des personnes en perte d'autonomie ou fortement dépendantes et nécessitant un suivi médical. Le personnel est pluridisciplinaire, on compte ainsi un médecin coordonnateur, une infirmière coordinatrice, des infirmiers, une psychologue, une diététicienne, des aide soignants, des agents d'entretien des locaux, des veilleuses de nuit, un agent de maintenance, une animatrice, des cuisinières, une assistante de direction, une directrice.

Du personnel médical et para médical extérieur intervient également dans la structure : des médecins généralistes, des kinésithérapeutes, une pédicure podologue.



L'EHPAD est un lieu de Vie, les échanges entre les résidents sont favorisés, notamment grâce aux repas pris en commun en salle de restaurant. Des animations sont proposées plusieurs fois par semaine, fête des anniversaires, loto, gym douce, jeux de société ... Ces moments d'échanges sont conviviaux, se déroulent en salle principale, autour d'une collation. Des sorties peuvent être proposées, ainsi que l'intervention d'animateurs extérieurs (médiation animale, après-midi musical ...), les enfants du village sont également les bienvenus pour des rencontres intergénérationnelles.

Les visites de familles sont libres et permanentes, les sorties des résidents à l'extérieur de la structure sont également possibles sans restriction.

L'EHPAD peut aussi proposer des repas pour des personnes extérieures à la structure (soit dans le cadre d'un repas pris à l'EHPAD avec les résidents, soit pour des personnes qui souhaiteraient bénéficier d'un repas à emporter).

Nous répondrons avec plaisir à vos interrogations, n'hésitez pas nous contacter pour tout renseignement complémentaire.

Le secrétariat de l'Ehpad est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 16h (Tél 04 77 97 91 37 / Mail : direction@ehpadstdidier.fr).

Meilleurs vœux à tous !

Le mot de la Communauté Thérapeutique

La Côte-Saint-Didier accueille les communautés

Les 23 et 24 octobre 2025, la Communauté Thérapeutique portée par l'association Rimbaud a organisé dans le village de la Côte-Saint-Didier les 11ème Journées des Communautés Thérapeutiques. C'est un évènement important qui réunit toutes les CT de métropole et de Guyane. Des équipes partenaires de différents lieux de soin ainsi que la Fédération Addiction étaient également présent.e.s.

Les journées des CT sont des temps d'échange atypiques dans le paysage médico-social. En effet, elles réunissent dans les réflexions et les présentations des professionnel.le.s et des résident.e.s. C'est dans ce regard croisé que nous faisons évoluer nos pratiques. Mais c'est également une manière d'affirmer que nous sommes convaincu.e.s que ces institutions, en laissant une place d'acteurs et d'actrices aux personnes accueillies favorisent le rétablissement. Ces journées ont été organisées par l'équipe et les résident.e.s de la CT, mais également avec une présence importante d'ancien.ne.s résident.e.s.

Durant ces deux jours, nous avons travaillé ensemble autour de présentation en plénière et d'ateliers thématiques. L'URUD a pu exposer son fonctionnement en tant que Communauté Thérapeutique

au sein d'un centre de détention à Neuvic. Une expérimentation qui propose d'intégrer à la peine de prison une dimension thérapeutique. Des ateliers ont aussi été organisés pour envisager comment s'engager dans l'organisation des futures Journées européennes des Communautés Thérapeutiques qui auront lieu en octobre 2026 à Bordeaux.



Puis le soir, les résident.e.s de la CT ont investi avec une énergie incroyable l'ambiance de la soirée festive, autour d'une prestation drôle et dansante et d'un karaoké. Faisant de ces journées de rencontres un vrai temps d'échange, de partage et de rire.

Nous tenons à remercier chaleureusement la mairie de la Côte Saint Didier ainsi que le Comité des fêtes pour avoir grandement facilité l'organisation et la logistique nécessaire à l'accueil d'une centaine de personnes. C'est encore une fois le témoignage d'une preuve d'appartenance à la commune qui a des effets durables et marquants sur les personnes qui sont accueillies au sein de l'établissement.

S. DARNEIX

Pour l'ensemble de la Communauté Thérapeutique

L'ADMR : Une aide pour tous ceux qui souhaitent bien vivre chez eux !



En tant qu'association Loi 1901, nous fonctionnons grâce à l'action, la disponibilité et la proximité de **bénévoles**. L'équipe actuelle de bénévoles, investie et œuvrant depuis de nombreuses années, a besoin d'aide. Notre priorité actuelle est donc la recherche active de nouveaux bénévoles pour la renforcer. Force de propositions, les bénévoles aimeraient continuer à accompagner et aider les clients pour leur maintien à domicile. Rompre l'isolement des personnes âgées ou handicapées qui vivent seules à domicile fait partie des missions de bénévoles mais un manque de bénévoles ne permet pas à ce jour de palier à cette réalité... Il faut savoir que près de 75% des séniors sont propriétaires de leur logement. 90% des français souhaitent vieillir à domicile. A partir de 2050, les 85 ans et plus passeront à 4.8 millions contre 2.2 millions aujourd'hui d'ainés isolés en 2021, 2/3 des EHPAD de France sont en déficit. Il faudrait 300 000 places d'EHPAD supplémentaires pour couvrir les besoins à venir liés au vieillissement de nos aînés...



Facilitez-vous la vie, avec les services de l'ADMR !

Garde d'enfants, Aide à la personne, Portage de repas
Téléassistance, Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD)



1^{er} réseau national et associatif de service à la personne



*Forte de sa **nouvelle identité**,
l'ADMR est plus que jamais
un **mouvement mobilisé**
pour une **société plus solidaire**
et plus inclusive !*

**Tous nos services peuvent ouvrir
droit à des réductions au crédit
d'impôt**

ADMR Les Montagnes Foréziennes

14 Rue Félix Bourlionne 04/77/24/75/96

msmontagnesforeziennes@fede42.admr.org

www.fede42.admr.org

Etat civil

DÉCÈS

- Fernande DOYON, veuve BRUCHET (13/01) - EHPAD
- Elisabeth GROSJEAN épouse VALON (12/02) - EHPAD
- Christopher GILIE (16/02) - Ruthard
- Andrée BRUNET veuve DESJARDIN (25 03) - EHPAD
- Joannès BATTION (20/04) - EHPAD
- Yvonne BERNARDIN veuve CHASSAIN (23/06) - EHPAD
- Jean MOULIN (06/07) - EHPAD
- Lucienne GAYELEN veuve CONSTANT (22/07) - EHPAD
- Jacqueline THENARD veuve RABELLE (04/08) - EHPAD
- Bernard LEROUX (14/08) - Grand Ris
- Alphonsine OBLETTE veuve PASCAL (16/08) - EHPAD
- Albert THIOLIER (13/09) - Le Mas
- Marie Odile ROCHE veuve STROWSKI (25/09) - EHPAD
- Pierre PONSON (27/09) - EHPAD
- Stéphane BURO (13/10) - Ravarioux
- Michelle DAFFORT veuve GUILLEMOT (21/10) - EHPAD
- Jean Louis ROUX (14/11) - EHPAD

MARIAGE

- Laetitia MOREL et Rémi TALLOBRE, le 21/06



PACS



Clémence DELAPLANE
&
Nicolas PELESTOR,
le 11/04

NAISSANCES

- Camille GAUMOND, né le 23/06 à Montbrison.
Fils de Nelly Villeneuve et Rémi Gaumond.



- Livie BERTHIER PAUL, née le 24/08 à Roanne.
Fille de Heidi BERTHIER et Michel PAUL.

BAPTÊMES CIVILS

- Andréa BOITHIAS et Lola MAZUIR le 05/07



Anaïs ROMANET
&
Boris OUDOT,
le 11/10



Location des salles et barnums

LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES DE SAINT-DIDIER

180€ pour les habitants

350€ pour les extérieurs

50€ pour les apéritifs

Caution de 300€ et assurance obligatoire

Caution nettoyage : 150€

LOCATION SALLE DES FÊTES DE LA CÔTE

Salle + cuisine : habitants, résidences secondaires et associations locales 80€

Salle seule : habitants, résidences secondaires et associations locales 30€

Cuisine seule : habitants, résidences secondaires et associations locales 50€

Salle + cuisine : habitants et associations extérieurs à la commune 150€

Salle seule : habitants et associations extérieurs à la commune 70€

Cuisine seule : habitants et associations extérieurs à la commune 90€

Caution : 250€ et assurance obligatoire

Caution nettoyage : 150€

LOCATION SALLE DES ASSOCIATIONS, PLACE FOURNET FAYARD, BOURG DE ST-DIDIER

Gratuite pour associations de la commune

20€ la journée pour habitants de la commune

100€ de caution et assurance obligatoire

LOCATIONS DES SALLES POUR LES POTS OFFERTS À L'ISSUE DES ENTERREMENTS : GRATUIT

LOCATION DE BARNUMS PAR LA COMMUNE

Gratuit pour les assos des communes et associations d'intérêt intercommunal (en lien avec des habitants de la commune).

Habitants : 75€ la journée/week-end (en fonction du besoin)

Associations et habitants des autres communes : 150€

Caution en dépôt de garantie : 500€ et obligation d'être 4 pour le monter

Assurance obligatoire

LOCATION DE BARNUM, TABLES ET BANCS PAR LE COMITÉ DES FÊTES

Infos et réservation : 06 82 64 07 64

Associations de la commune

Sou des écoles	Meunier Léonie	06.35.41.85.62	leonie.troussel@gmail.com
Comité des fêtes	Marcellier Sylvain	06.82.64.07.64	sylvain.marcellier@orange.fr
Boules des Montagnards	Marcellier Jean Jacques	06.49.17.82.21	gigimarcel2@gmail.com
Club de L'Amitié	Rolland Georges	06.42.23.97.00	rollandgmj@orange.fr
Société de Chasse St-Didier-sur-Rochefort	Laveille Baptiste	06.04.48.72.48	laveille.baptiste1@gmail.com
Société de Chasse La Côte-en-Couzan	Rebour David	06.78.79.91.90	rebourdavid2010@hotmail.fr
Amis de Saint Joseph	Combe Albert	04.77.97.96.29	albert-combe@wanadoo.fr

LES ASSOCIATIONS NETRABLAISES INTERVENANT SUR LA COMMUNE

FNACA	Marcoux Pierre	04.77.24.71.60	pierre.marcoux@cegetel.net
FabDésir	Brosse Odilon	09.80.40.17.99	fabdesir@gmx.fr

LES RDV DES ASSOCIATIONS ET ACTIVITÉS PROPOSÉES

Boules

- Pétanque : Jeudi Après Midi
 - Longue : Vendredi et Dimanche Après Midi
- => Saison Hivernale les mêmes jours au boulodrome de Montbrison

FabDésir

L'association propose des ateliers trois samedis par mois, de 15h à 17h.

- Les 1ers samedis du mois, atelier Réparation,
- les 3èmes samedis, atelier informatique,
- les 4èmes samedis, atelier d'écriture.

Club de l'Amitié

Les Mardi Après Midi à la salle des associations : jeux de tarot, belote

Cours de yoga

Le jeudi de 17h30 à 18h45 - cours assurés par Virginie Pacaud à la salle des fêtes de St-Didier

Ateliers déridés

Pour les 60 ans et plus (mémoire, concentration, équilibre), à compter du 17 février 2026, les mardis de 10h-11h30 à l'ancienne Mairie de La Côte.

Ça s'est passé dans l'année



Repas des aînés



Repas des aînés



Remise de médaille à Maurice Viallon



Remise de diplôme et de médaille à Louis Trapeau



Spectacle de la Comédie



Commémoration du 19 mars 1962



Cérémonie des vœux



Foire du 8 mai



"Lettre au paysan" de Jean Giono



Commémoration du 8 mai 1945, avec les enfants de l'école



100 ans de Juliette Gouttesoulard



Distribution d'une trentaine de colis pour les aînés



Rendu de l'étude Village d'avenir avec M. le Sous-Préfet de Montbrison



Opération "J'aime la Loire propre par les 2 associations de chasse"



Visite de M. le Sous-Préfet de Montbrison et ses services



Concours de chasse sur la voie du chevreuil



Fête de la Batteuse



Théâtre avec le festin des arts



Fête de l'été des Trois Temps



Assemblée générale du club de l'amitié



Fête patronale



Journée de chasse féminine départementale



Concours de boules lyonnaises



Fête patronale

Mairie
1, Montée du Champ de Foire
St-Didier-sur-Rochefort
42111 La Côte-Saint-Didier

04 77 97 90 51
mairie@lacotesaintdidier.fr

www.lacotesaintdidier.fr

Suivez-nous sur :



Fête patronale



Fête des lumières